

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

DIPLÔME DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE D'ANTSIRANANA

Vu l'ensemble des textes en vigueur portant création et fixant l'organisation générale et le fonctionnement des Instituts Supérieurs de Technologie

Vu les textes relatifs aux grades titres universitaires et diplômes nationaux,

Vu que l'intéressé(e) a rempli les conditions réglementaires exigées et a subi avec succès les contrôles de connaissance et aptitudes prévus par les textes en vigueur pour l'obtention de ce diplôme,

Vu la décision du jury du 12 décembre 2014 de l'année universitaire 2013 - 2014, prononçant l'admission de l'intéressé(e).

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur de l'enfoque d'Antstrangua confera de l'Antstrangua confera de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur de l'enfoque d'Antstrangua confera de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur de Technologie d'Antstrangua confera de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur de l'Enseignement de

Nom: RAMAROSON Jeannick Erw

Né(e) le: 26 janvier 1991 à Hell Ville, Nosy Be

LE DIPLÔME DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Dans la spécialité : Génie des Télécommunications et Réseaux so

Mention:

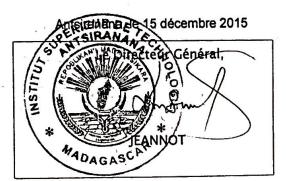
Bien

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés





Dominique Numéro D'ORDRE: 466114



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

DIPLÔME DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR SPÉCIALISÉ

DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE D'ANTSIRANANA

Vu l'ensemble des textes en vigueur portant création et fixant l'organisation générale et le fonctionnement des Instituts Supérieurs de Technologie Vu les textes relatifs aux grades titres universitaires et diplômes nationaux. Vu que l'intéressé(e) a rempli les conditions réglementaires exigées et a subi avec succès les contrôles de connaissance et aptitudes prévus par les textes en vigueur pour l'obtention de ce di

Vu la décision du jury du 18 décembre 2015 de l'année universitaire 2014 - 2015, prononçant l'admission de l'intéressé(e),

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Directeur Général de l'Institut Supérieur de Technologie d'Antsiranana, confère à :

Nom: RAMAROSON Jeannick Exwan 5 DIRECTEUR ADMINISTRATIC ET FINANCIER

Né(e) le: 26 janvier 1991 à Hell Ville, Nosy Be

LE DIPLÔME DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR SPÉCIALISE

Dans la spécialité: Réseaux et Télécommunication, option Administration des Réseaux

Bien . Mention :

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés



